

Les grands livres de Tauroménion en Sicile

The general ledgers from Tauromenion, Sicily

Los libros mayores de Tauromenion en Sicilia (primer siglo a.C.)

Léopold Migeotte



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/comptabilites/1483>

ISSN : 1775-3554

Éditeur

IRHiS-UMR 8529

Référence électronique

Léopold Migeotte, « Les grands livres de Tauroménion en Sicile », *Comptabilités* [En ligne], 6 | 2014, mis en ligne le 15 décembre 2014, consulté le 20 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/comptabilites/1483>

Ce document a été généré automatiquement le 20 avril 2019.

Tous droits réservés

Les grands livres de Tauroménion en Sicile

The general ledgers from Tauromenion, Sicily

Los libros mayores de Tauromenion en Sicilia (primer siglo a.C.)

Léopold Migeotte

- 1 Les cités grecques d'Occident devaient naturellement tenir leur comptabilité de façon régulière, mais la documentation parvenue jusqu'à nous en a conservé très peu de traces. Quelques allusions dispersées dans des inscriptions de la période hellénistique nous apprennent l'existence de *logistai* à Tragurion sur la côte dalmate, de « logistères » à Locres, dans la Calabre d'aujourd'hui, et peut-être d'*apologoi* à Agrigente en Sicile : ces magistrats avaient sans doute pour fonction de vérifier les comptes des citoyens qui avaient manié des fonds publics ou sacrés durant leur mandat, mais le détail des procédures nous échappe complètement¹. À Corcyre (Corfou), d'après une inscription qui date probablement du II^e siècle avant J.C., ce contrôle relevait du Conseil lui-même, selon toute apparence, mais le texte ne nous apprend rien de précis lui non plus².
- 2 À ces témoignages indirects s'ajoutent deux groupes de documents plus riches, quoique très différents l'un de l'autre, eux aussi de la période hellénistique. Le premier vient de Locres et couvre une assez longue période d'environ un demi-siècle entre la fin du IV^e siècle et le début du III^e. Il s'agit de trente-sept petites tablettes de bronze sur lesquelles la cité a fait inscrire, année par année, les nombreux emprunts (près d'une quarantaine) qu'elle a contractés auprès de la caisse sacrée de Zeus Olympios et quelques-uns de ses remboursements³. Ces documents illustrent bien comment la cité utilisait sa marge de crédit auprès d'un sanctuaire qui relevait de sa juridiction, situation comparable à celle de Délos durant sa période d'Indépendance (de 314 à 167). Mais ils ne sont que de courts extraits des comptes du sanctuaire : limités dans leur propos, ils révèlent peu de choses des méthodes comptables de la cité.
- 3 Le deuxième groupe est beaucoup plus instructif, car il contient de nombreuses données intéressantes et parfois surprenantes. Il vient de Tauroménion, aujourd'hui Taormina

dans l'Est de la Sicile, à proximité de l'Etna⁴. Outre des comptes des gymnasiarques dont il sera question plus loin, il comprend surtout des comptes généraux représentés par treize inscriptions, toutes incomplètes, dont la datation relative est difficile à établir, mais dont l'ensemble se partage clairement en deux séries⁵. La première série compte onze fragments échelonnés sur une quinzaine d'années sans doute comprises entre 81 et 61, la seconde seulement deux fragments qui couvrent environ cinq ans, probablement entre 46 et 36. Les textes anciens suivaient le calendrier traditionnel de la cité et les sommes y étaient libellées en monnaie locale (talents et *litrai*). Dans les plus récents, les mois latins avaient remplacé les mois grecs et le *nomos* avait succédé au talent, dont il valait le tiers⁶ : la cité était alors devenue un municipe de droit latin. Les deux séries sont donc séparées par un intervalle d'une quinzaine d'années, pour lequel nous n'avons aucun document du même genre. Mais il est clair que la cité a continué à tenir ses comptes à peu près de la même manière, tout en y apportant des réformes, comme on va le voir.

- 4 Il s'agit de comptes récapitulatifs, établis mois par mois et enregistrant avec une parfaite régularité les totaux des entrées (*esodoi*), des sorties (*exodoi*) et des soldes (*loipa*) de plusieurs caisses de la cité, auxquels s'ajoutent à plusieurs reprises des sommes placées en dépôt ou en prêt. On n'y trouve jamais le détail des revenus et des dépenses, tel qu'on peut le lire par exemple dans les comptes des hiéropes de Délos, ni même les totaux annuels à la fin du dernier mois du calendrier. Mais on constate que ces relevés étaient des résumés des « grands livres » que la cité établissait à la fin de chaque année à partir des journaux (ou livres de caisse) tenus au jour le jour par les magistrats chargés de leur gestion. On ignore qui était chargé de ce travail de synthèse, mais on peut l'attribuer par exemple au Conseil de la cité ou à une commission désignée par lui. Les documents originaux étaient inscrits sur des matériaux périssables, comme du papyrus ou des tablettes en bois, et devaient être complets ou accompagnés du détail des livres de caisse, car ils servaient chaque année aux redditions des comptes des magistrats. C'est donc sans doute après ces opérations que des versions simplifiées en étaient transcrites sur des panneaux en bois blanchi (*leukômata*) et exposées durant quelque temps dans un lieu public pour donner aux citoyens une vue globale de l'état des finances publiques et sacrées de la cité. Ensuite, elles étaient envoyées à la gravure et versées aux archives.
- 5 Les comptes de la première période étaient plus diversifiés que ceux de la seconde. En effet, ils comprenaient d'une part les relevés de trois fonds désignés par leurs titulaires, les hiéromnémons (« gardiens du sacré »), les *tamiai* (trésoriers) et les sitophylakes (« gardiens du grain »), toujours dans le même ordre, d'autre part les relevés de trois fonds d'achat de grain appelés *sitônia* (au neutre pluriel). Il est probable que les hiéromnémons, conformément à leur titre, étaient responsables de la caisse sacrée, c'est-à-dire des fonds appartenant aux dieux, et que les trésoriers géraient la caisse publique, à savoir les fonds appartenant collectivement au *dêmos* ou Peuple des citoyens. Cette distinction apparaît en effet dans beaucoup d'autres cités, par exemple à Délos où les hiéropes administraient la caisse sacrée (*hiéra kibôtos*) et les trésoriers la caisse publique (*dêmosia kibôtos*). Mais Tauroménion avait en outre deux fonds spéciaux, qui étaient comptabilisés séparément à cause de leur vocation particulière. L'un d'eux était explicitement géré par les sitophylakes, qui engrangeaient des denrées et des produits en nature sur lesquels je reviens ci-dessous, notamment des fèves. L'autre était celui des *sitônia*, sur lequel je vais également revenir : il relevait des mêmes magistrats, selon toute vraisemblance, non seulement à cause du nom de ces derniers, mais aussi parce que ses relevés venaient toujours immédiatement après ceux des produits en nature⁷.

- 6 Les comptes de la seconde période ne mentionnaient plus que deux fonds, celui des trésoriers, toujours responsables de la caisse publique et chargés en outre de l'enregistrement des fèves, et les *sitônia*, comptabilisés en bloc sous le titre *sitônia panta* (« tous les *sitônia* »). Le rôle des sitophylakes avait donc été réduit à la gestion des *sitônia*, semble-t-il, mais la disparition des hiéromnémons est troublante. G. Manganaro en a conclu que la caisse sacrée était alors passée sous l'autorité des trésoriers à la suite « d'une centralisation et d'une laïcisation » des finances de la cité à l'époque romaine⁸. Une telle réforme est possible, par exemple à l'occasion d'une crise, et n'a peut-être duré qu'un temps. De fait, elle paraît confirmée par les calculs qui suivent.
- 7 Ces calculs reposent sur les chiffres des entrées de caisse encore lisibles dans les textes, une trentaine pour la première période et une douzaine pour la seconde. Ils ne tiennent évidemment pas compte des lacunes et n'ont donc qu'une valeur indicative. Mais ils révèlent qu'en moyenne, pendant la première période, les hiéromnémons ont engrangé tous les mois environ 2 575 talents, donc près de 31 000 talents par an, tandis que les trésoriers encaissaient plus de 15 360 talents par mois, soit à peu près 184 300 talents par an. La cité était donc plus riche que ses dieux, du moins en fonds monnayés. Or, durant la seconde période, les recettes des trésoriers sont montées à près de 86 500 *nomoi* par mois, autrement dit à plus d'un million de *nomoi* par an, soit à l'équivalent d'environ 333 000 talents. La caisse publique semble donc avoir engrangé non seulement les recettes des hiéromnémons, mais aussi des revenus supplémentaires dont l'origine nous échappe.
- 8 Cette analyse permet également d'observer qu'à la fin de chaque mois les hiéromnémons et les trésoriers ont toujours laissé un excédent, comme les hiéropes déliens l'ont fait de leur côté, à la fin de chaque année, pendant près d'un siècle et demi. Sans le savoir, les uns et les autres suivaient donc le conseil de prudence donné par des philosophes athéniens comme Socrate et Aristote, qui recommandaient aux hommes politiques de subordonner les dépenses aux revenus de la cité⁹. Un tel conseil peut paraître banal, mais les déficits et l'endettement des États d'aujourd'hui montrent combien il est difficile à appliquer.
- 9 Pour se faire une juste idée de la fortune des dieux et de la cité de Tauroménion, il faut se rappeler que le *nomos* de la seconde période (qui valait un tiers de talent) désignait sans doute le denier romain. Or, à cette époque, le denier était souvent traité comme l'égal de la drachme attique, malgré son poids plus léger. Par conséquent, le talent local valait seulement trois drachmes attiques (ou un peu moins). En monnaie athénienne, le revenu annuel des hiéromnémons (31 000 talents) équivalait donc à environ 93 000 drachmes ou 15½ talents et celui des trésoriers durant la première période (184 300 talents) à plus de 550 000 drachmes ou plus de 90 talents ; de même, le million de *nomoi* engrangé par les trésoriers durant la seconde période équivalait à quelque 166⅔ talents. De tels revenus sont plausibles si on les compare par exemple au million de drachmes que la grande cité de Rhodes tirait de son commerce maritime avant de subir la concurrence de Délos à partir de 167¹⁰. Or, il faut leur ajouter les revenus en nature gérés par les sitophylakes.
- 10 Ces revenus comprenaient avant tout des fèves (*kuamoi*), qui jouaient visiblement un grand rôle dans l'alimentation locale, parfois du millet (*mélînè*), à l'occasion des plaques de marbre (*plakou*) et du bronze (*chalkos*), sans doute du métal brut. Le tout devait provenir de terres, de carrières et d'ateliers appartenant aux dieux ou à la cité. Il est difficile de se faire une idée de leur importance, même dans le cas des fèves, car les quantités variaient beaucoup d'un mois à l'autre et les plus élevées ne semblent pas pouvoir être mises en rapport avec l'époque des récoltes. En fait, d'après les textes

conservés, les stocks étaient souvent conservés tels quels durant plusieurs mois, sans doute comme réserves dans des greniers publics. Les prélèvements laissaient donc fréquemment des surplus.

- 11 À cinq reprises au cours de la première période, les relevés du dernier mois de l'année étaient clôturés par les mots *agoran dia pôlêmatôn*, suivis d'une somme : évoquant le marché (*agora*) et des ventes (*pôlêmata*), cette rubrique récapitulait donc les produits vendus pendant l'année. Elle contenait parfois des détails intéressants : durant six mois, par exemple, la vente de blocs et de plaques de marbre destinés à des constructions et l'exportation de bois coupé ont rapporté 44 460 talents, soit l'équivalent de plus de 22 talents attiques ; une vente d'animaux, qui venaient peut-être de troupeaux sacrés, a produit une fois 12 700 talents (environ 6 $\frac{1}{3}$ talents attiques). Les fèves ne figuraient jamais dans la rubrique, mais il est possible qu'elles aient été incluses à l'occasion dans la formule générale désignant les biens vendus.
- 12 Selon la méthode la plus répandue dans le monde grec, l'exploitation des propriétés publiques et sacrées était sans doute adjugée à des particuliers. Le régime des redevances (ou des taxes) imposé à ces derniers est inconnu, mais on constate que les denrées agricoles étaient recueillies par des *agertai* (« collecteurs »), qui étaient sans doute des magistrats de la cité, et non par des fermiers des taxes (*têlônai*). Ce n'étaient donc pas des dîmes, semble-t-il, comme on en rencontre dans beaucoup d'autres cités, mais plutôt des métayages. Or, on est frappé de ne trouver dans les textes aucune mention de grain (*sítos*), orge ou blé, alors que le titre même des *sitophylakes* y faisait référence. Il semble donc que la tradition avait maintenu les prélèvements en nature pour les fèves et le millet, tandis que les fermages des terres productrices de grain étaient perçus en argent et devaient alors constituer une partie des entrées de la caisse sacrée ou de la caisse publique.
- 13 L'existence de fonds d'achat de grain (*sitônia*) n'avait rien d'original en soi. En effet, dès le IV^e siècle, des cités grecques ont commencé à acheter du grain elles-mêmes dans des moments de pénurie ou d'inflation des prix, pour compléter le commerce privé, et leur nombre n'a cessé d'augmenter durant les périodes hellénistiques et impériale¹¹. Elles pouvaient trouver l'argent nécessaire dans la caisse publique, mais la générosité d'un donateur (ou de plusieurs) et le produit de souscriptions, par exemple, leur permettaient aussi de créer des fonds spéciaux (généralement appelés *sitônika*) semblables à ceux de Tauroménion. Ces fonds pouvaient être utilisés de deux manières. Ou bien ils étaient dépensés lors des achats, selon les besoins, puis renouvelés par la vente du grain aux habitants et complétés si nécessaire par des appoints de la caisse publique : il s'agissait alors de ce qu'on appelle des fonds de roulement. Ou bien les capitaux de départ, quand ils étaient élevés, étaient placés en fondation et seuls leurs intérêts étaient dépensés : le grain acheté pouvait alors être distribué gratuitement aux citoyens au lieu d'être vendu. Dans les deux cas de figure, les cités confiaient l'argent et les achats à des citoyens qu'elles désignaient comme *sitônai* (« acheteurs de grain ») pour un temps limité, par exemple pour un an.
- 14 Des *sitônai* apparaissent plusieurs fois dans les comptes de Tauroménion et les *sitônia* sont mentionnés par tous les textes, comme on l'a vu, donc pendant un demi-siècle environ. Mais ils ont probablement eu une vie plus longue, car leur création devait remonter à quelque temps et ils ont sans doute été maintenus après 36. Pendant la première période, deux d'entre eux étaient désignés par des noms propres, sans doute ceux des citoyens qui avaient donné les sommes de départ, tandis que le troisième avait été créé « grâce aux

fonds promis », c'est-à-dire par une souscription (ou plusieurs). Il est clair qu'il s'agissait de fonds de roulement et non de fondations, car ils faisaient l'objet d'une comptabilité courante, avec recettes, dépenses et soldes, sans qu'il soit jamais question d'intérêts. Les sommes en jeu étaient élevées : l'addition des moyennes des trois *sitônia* de la première période donne environ 37 000 talents, soit l'équivalent de 18½ talents attiques.

- 15 Or, on constate avec étonnement que ces trois fonds sont presque toujours restés intacts. Certes, les comptes de la première période ont enregistré quelques variations, mais les sommes inscrites au chapitre des sorties de caisse sont très rares. En fait, le plus souvent, on trouve dans les soldes des montants identiques répétés durant plusieurs mois consécutifs ou même simplement les mots *loipon to ison* (« solde : le même »), notamment durant la seconde période. Manifestement, la cité n'a presque jamais touché à ces fonds de réserve. Elle les avait probablement créés à cause de difficultés d'approvisionnement, à différentes époques, mais elle n'en avait pratiquement plus besoin durant les années couvertes par nos textes. Elle les conservait pourtant, sans doute en vue des mauvais jours. Beaucoup de détails nous échappent à cause des lacunes des textes, mais plusieurs cas de figure apparaissent : tantôt le solde pouvait rester, en tout ou en partie, aux mains des *sitônai*, parfois durant plusieurs mois ; tantôt une partie en était déposée « dans le trésor » ou auprès de particuliers ou encore auprès des *agertai*. On observe même qu'une somme de 40 000 *nomoi*, déposée dans le trésor durant la seconde période, était l'exact équivalent des 13 333 talents 40 *litrai* de l'un des fonds de la première¹². Des fonds importants ont donc dormi pendant des décennies. À quelques reprises seulement, certains ont été placés en prêts.
- 16 En effet, dans l'un des comptes de la première période, pendant trois mois dont les deux premiers au moins étaient consécutifs, les trésoriers ont inscrit après les rubriques habituelles du mois (totaux des entrées, des sorties et du solde) un autre excédent, lui aussi désigné comme solde (*loipon*), qui se trouvait aux mains des trésoriers d'une année précédente et qui leur avait donc été transmis : c'était une somme considérable de 164 294 talents 88 *litrai*, l'équivalent de plus de 82 talents attiques, qui a légèrement diminué lors du troisième mois (158 631 talents 48 *litrai*). Son origine est mystérieuse. Elle provenait peut-être en partie de surplus accumulés, mais son importance invite à envisager l'hypothèse d'un don (ou de plusieurs) ou encore de souscriptions publiques. Or, durant les deux premiers mois, les trésoriers en ont déposé une petite partie (730 talents ou 2 190 drachmes attiques) chez un particulier nommé Pausanias, peut-être pour des raisons de sécurité comme dans d'autres cas mentionnés dans les comptes de cette époque. En outre, durant les trois mois, ils ont enregistré un prêt de 1 666 talents 80 *litrai* (5 000 drachmes attiques) consenti à un autre citoyen nommé Zôticos. Plus tard, d'après un compte de la deuxième période, tandis qu'une partie du solde des *sitônia* (40 000 *nomoi*) était déposée « dans le trésor », comme on l'a vu, une autre partie (68 624 *nomoi* 30 *litrai* ou près de 11½ talents attiques) fut d'abord confiée, durant trois mois, aux *duoviri* sortis de charge, puis placée en prêts durant les huit mois suivants. Le texte conservé s'arrête là, mais les placements se sont probablement poursuivis par la suite.
- 17 Des placements analogues apparaissent déjà au II^e siècle dans les comptes des gymnasiarques (magistrats préposés au gymnase où se faisait notamment l'éducation des futurs citoyens). Ces comptes étaient des synthèses annuelles et non des relevés mensuels¹³. À l'origine, ils devaient couvrir une longue période d'au moins un siècle, mais nous n'en avons qu'une partie qui s'étend (avec des lacunes) sur une quarantaine d'années comprises, semble-t-il, entre 172 et 134. Or, de 172 à 145, la cité n'a fait graver dans la

pierre que les quantités d'huile utilisées par les deux gymnasiarques et le nombre des concours organisés par eux durant leur mandat. En revanche, de 144 à 134, elle leur a ajouté des données plus précises, qui sont schématisées dans le tableau ci-dessous et commentées ensuite¹⁴. Cette série n'est représentée que par quatre textes, car une lacune de six ans sépare le premier des trois autres et nous n'avons que les premiers mots (le nom du magistrat éponyme) de celui de l'année 134. Mais il est probable que ce dernier et les suivants contenaient, comme ceux des années 143-138, le même genre de données.

	Année 144	Année 137	Année 136	Année 135
Entrées	94 492 T. 4 L.	62 826 T. 67 L.	56 404 T. 88 L.	59 293 T. 77 L.
Sorties	49 378 T. 91 L.	40 273 T. 78 L.	30 452 T. 42 L.	35 015 T. 73 L.
Soldes	45 113 T. 33 L.	1 250 T. 53 L.	4 935 T. 112 L.	2 617 T. 45 L.
Sommes prêtées		21 302 T. 56 L.	21 016 T. 54 L.	21 650 T. 79 L.
Concours et banquets		3 888 T. 2 L.	3 602 T.	4 236 T. 25 L.
Sommes prêtées	32 700 T.	17 414 T. 54 L.	17 414 T. 54 L.	17 414 T. 54 L.

- 18 Le texte de l'année 144 n'était pas présenté comme les suivants. Avant le solde, qui est exact (différence entre les entrées et les sorties de caisse), on trouve en effet une somme de 32 700 talents (environ 16 $\frac{1}{3}$ talents attiques) qui avait probablement été prêtée à un particulier ou à plusieurs. De fait, comme elle est ronde et relativement élevée, elle paraît convenir à un tel usage. Elle devait provenir de la cité, car un compte des années 81-61 révèle que les trésoriers ont inscrit une fois un dépôt de quelques milliers de talents « auprès des gymnasiarques »¹⁵. Mais elle était sans doute trop élevée pour venir de surplus de la caisse publique : elle a donc pu être réunie, encore une fois, grâce à des dons ou à des souscriptions. Ensuite, elle fut peut-être placée en fondation pour que ses intérêts servent par exemple à l'achat de l'huile de façon régulière. Les usagers des gymnases consommaient en effet de grandes quantités d'huile, notamment pour enduire leur corps avant les exercices.
- 19 Le montant de l'entrée de caisse (94 492 talents 4 *litrai*) est encore plus remarquable : presque trois fois plus élevé que le précédent, il équivalait à plus de 47 talents attiques. Le solde de l'année précédente en formait sans doute une partie, ce qui peut expliquer la présence de menue monnaie. Mais l'essentiel a dû venir encore une fois d'un dépôt de la cité : si le gymnase avait besoin de restaurations importantes, par exemple, l'argent fut peut-être réuni grâce à des dons ou à des souscriptions. De fait, plus de la moitié de la somme fut dépensée en cours d'année et le solde de fin d'exercice fut complété, selon toute apparence, par une nouvelle subvention publique, beaucoup plus modique que la précédente, qui a reporté l'encaisse à 62 826 talents 67 *litrai* (environ 31 $\frac{1}{2}$ talents attiques).
- 20 Les dépenses ont continué durant les trois exercices suivants et, sans doute grâce à de nouvelles subventions publiques, l'encaisse fut chaque fois rétablie à un niveau comparable. En effet, seule une petite partie des surplus encore disponibles après les dépenses fut transmise d'une année à l'autre à titre de solde (*loipon*), tandis qu'une autre

partie, nettement plus élevée (plus de 21 000 talents ou environ 10½ talents attiques), fut prêtée elle aussi et chaque fois partagée en deux : quelques milliers de talents ont été consacrés au concours et au banquet, après avoir produit des intérêts durant quelque temps, et 17 414 talents 54 *litrai* (près de 9 talents attiques) sont restés prêtés à des particuliers. S'il s'agissait d'une fondation, la présence de menue monnaie peut s'expliquer par le fait que les sommes comprenaient des intérêts non dépensés, qui étaient capitalisés avec le reste.

- 21 L'examen de ces comptes met donc en lumière quelques facettes de l'économie de la cité et surtout plusieurs aspects de ses méthodes comptables. On est frappé d'abord par la diversité des opérations financières effectuées par les magistrats, la prudence de leur gestion et la rigueur avec laquelle les synthèses de leurs comptes étaient présentées. La cité était riche à cette époque et les citoyens administraient les fonds publics et sacrés avec sérieux. On est frappé ensuite par l'importance considérable des sommes investies dans les *sitônia* et de plusieurs dépôts de la cité, dont l'origine et la destination sont plus mystérieuses. Or, tandis que plusieurs de ces fonds étaient placés en prêts, d'autres étaient simplement thésaurisés et sont restés inactifs durant de longues périodes. La cité n'était donc pas constamment guidée par la préoccupation de les faire fructifier. Ce comportement, déroutant pour un moderne, n'était sans doute pas contradictoire aux yeux des Anciens. En effet, des traditions conservatrices et la prudence pouvaient les retenir de mettre trop facilement l'argent public et sacré sur le marché. Leurs choix pouvaient aussi dépendre de circonstances que nous ignorons.

NOTES

1. Cf. Pierre Fröhlich, *Les cités grecques et le contrôle des magistrats* (IV^e-I^{er} siècle avant J.-C.), Genève, 2004, p. 96-97 et 199.

2.

Cf. *ibid.*, p. 426-427.

3.

Cf. Léopold Migeotte, "Le operazioni di credito fra il santuario e la città", dans Felice Costabile (éd.), *Polis ed Olympieion a Locri Epizefiri. Costituzione economia e finanze di una città della Magna Grecia. Editio altera e traduzione delle tabelle locresi*, Catanzaro, 1992, p. 151-160 : version adaptée et légèrement augmentée de Léopold Migeotte, "Sur les rapports financiers entre le sanctuaire et la cité de Locres", dans Denis Knoepfler *Comptes et inventaires dans la cité grecque* (Actes du colloque de Neuchâtel en l'honneur de Jacques Tréheux), Neuchâtel, 1988, p. 191-203. Sur les rapprochements de fragments qui ont permis d'établir le nombre des tablettes à trente-sept, cf. Lavinio Del Monaco, "Le tavole di Locri sono 37. Un nuovo attacco tra le tabb. 35, 36, 37", *Rivista di filologia e di istruzione classica*, 125-1997, p. 129-149, & "Tab. 35 (+36+37) dell'Olympieion di Locri Epizefirii", *Annali del Istituto italiano di numismatica*, 45-1998, p. 297-305.

4.

Cf. Vincenzo Arangio-Ruiz et Alessandro Olivieri, *Inscriptiones Graecae Siciliae et infimae*

Italiae ad ius pertinentes, Milan, 1925, n° 5 à 13. Cf. aussi les fragments publiés par Giacomo Manganaro, “Iscrizioni latine e greche dal nuovo edificio termale di Taormina”, *Cronache di archeologia e di storia dell'arte*, 3-1964, p. 42-64 et pl. XV-XIX, & “Le tavole finanziarie di Tauromenion”, dans Denis Knoepfler, *op. cit.* (note 3), p. 155-190, avec vingt photographies des pierres. Sur la datation de ces textes, cf. Giacomo Manganaro, *ibid.*, p. 164-182, et Ugo Fantasia, “I *sitophylakes* e *sitôniai* di Tauromenio”, *Annali della Scuola Normale di Pisa*, Ser. IV 1-1999, p. 261-263.

5.

Je les ai brièvement présentés dans Léopold Migeotte, “La comptabilité publique dans les cités grecques. L'exemple de Délos”, dans Koenraad Verboven, Katelijn Vandorpe et Véronique Chankowski (éd.), *Pistoi dia tèn technèn. Bankers, Loans and Archives in the Ancient World. Studies in honour of Raymond Bogaert*, Leuven, 2000, p. 64-66.

6.

Chaque talent comptait 120 *litrai* et chaque *nomos* en comptait 40.

7.

Voir l'analyse détaillée du rôle des *sitophylakes* par Ugo Fantasia, *loc. cit.* (note 4), p. 251-257, avec une discussion sur la chronologie relative des documents, p. 261-263, et un relevé détaillé des données, p. 264-267, où l'on trouvera les références aux textes. Sur les *sitônia*, cf. aussi Léopold Migeotte, *Les souscriptions publiques dans les cités grecques*, Genève-Québec, 1992, p. 277-282.

8.

Giacomo Manganaro, “Iscrizioni latine e greche dal nuovo edificio termale di Taormina”, *Cronache di archeologia e di storia dell'arte*, 3-1964, p. 63.

9.

Cf. Xénophon, *Mémoires*, III, 6, 46 ; Aristote, *Rhétorique*, I, 4, 1358b ; Ps.Aristote, *Économique*, II, 1, 6.

10.

D'après Polybe, XXX, 31, 12.

11.

Cf. Ugo Fantasia, “Mercanti e « sitonai » nelle città greche. In margine a tre documenti epigrafici della prima età ellenistica”, *Civiltà classica e cristiana*, V 1-1984, p. 283-311 ; Ugo Fantasia, “Finanze cittadine, liberalità privata e *sitos demosios* : considerazioni su alcuni documenti epigrafici”, *Serta historica antiqua*, II-1989, p. 47-84 ; Johan H.M. Strubbe, “The Sitonia in the Cities of Asia Minor under the Principate”, *Epigraphica Anatolica*, 10-1987, p. 45-81, et 13-1989, p. 99-121 ; Léopold Migeotte, “Le pain quotidien dans les cités hellénistiques. À propos des fonds permanents pour l'approvisionnement en grain”, *Cahiers du Centre G. Glotz*, II-1991, p. 19-41 ; Léopold Migeotte, “Les ventes de grain public dans les cités grecques aux périodes classique et hellénistique”, dans *La mémoire perdue. Recherches sur l'administration romaine*, Rome, 1998, p. 229-246.

12.

$13\ 333\frac{1}{3} \times 3 = 40\ 000$ (ou $6\frac{2}{3}$ talents attiques).

13.

Cf. Vincenzo Arangio-Ruiz et Alessandro Olivieri, *op. cit.* (note 4), n° 4. De nouvelles lectures, sur une quatrième face de la pierre, ont été ajoutées par Claudia Antonetti, “Ancora sull'iscrizione dei ginnasiarchi di Tauromenio : riflessioni sulla base di nuove letture”, *Bollettino dei beni culturali della regione siciliana*, 4-1983, p. 11-20 (SEG 33, 755). Sur

la datation des textes, cf. Giacomo Manganaro, “Le tavole finanziarie di Tauromenion”, dans Denis Knoepfler, *op. cit.*, (note 3), p. 170-182.

14.

L'ordre des rubriques, dans la colonne de gauche, est celui des trois années suivantes. Les abréviations T. et L. indiquent respectivement les talents et les *litrai*.

15.

Le texte est lacunaire, mais la somme n'était pas élevée, car le solde, inscrit juste avant, était d'un peu plus de 5 805 talents (le nombre de *litrai* a disparu).

RÉSUMÉS

De la cité grecque de Tauroménion (aujourd'hui Taormina) en Sicile nous sont parvenues des copies épigraphiques de comptes du I^{er} siècle avant J.-C. Les plus intéressants donnent mois par mois l'état du trésor public et du trésor sacré. En fait, il s'agit de comptes récapitulatifs établis à la fin de chaque année à partir de documents synthétiques comparables aux « grands livres » de l'Europe moderne. Ils révèlent la diversité des opérations financières de la cité et la rigueur de la comptabilité à cette époque.

From the Greek city of Tauromenion (nowadays Taormina) in Sicily, several epigraphic copies of accounts from the first century B.C. have reached us. The most interesting of them show, month by month, the status of the public and sacred chests. Actually, they are recapitulative accounts drawn up at the end of each year from synthetic documents similar to the “ledgers” of modern Europe. They show the diversity of the financial transactions of the city and the accuracy of the book-keeping at that time.

De la ciudad griega de Tauromeni6n (hoy en d6a, Taormina) en Sicilia nos llegaron copias epigr6ficas de cuentas del primer siglo a.C. Las cuentas m6s interesantes reflejan el estado mensual del erario p6blico y el erario sagrado. En realidad, se trata de cuentas recapitulativas establecidas al fin de cada a6o a partir de documentos sint6ticos comparables a los “libros mayores” de la Europa moderna. Revelan la diversidad de las operaciones financieras de la ciudad y el rigor de su contabilidad en aquella 6poca.

INDEX

Mots-clés : Tauromenion, comptes publics et sacrés, tenue des livres

Keywords : public and sacred accounts, book-keeping

Palabras claves : cuentas p6blicas y sagradas, tenedur6a de libros

AUTEUR

LÉOPOLD MIGEOTTE

Université Laval, Québec

Leopold.Migeotte@hst.ulaval.ca